

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 9

Artikel: "Les Armaillis" à Genève
Autor: [s.n]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Les Armaillis » à Genève

L'œuvre de MM. Doret, Baud-Bovy et Cain a été donnée le 20 décembre à Genève avec un éclatant succès. Le drame rapide et même brutal conçu par MM. Baud-Bovy et Cain a été mis en musique par M. G. Doret avec un sens très juste des proportions et de la mesure. Le musicien aurait écrit son propre livret qu'il n'aurait pas pu réaliser à un plus haut degré l'impression de l'unité de conception. M. Doret est homme de théâtre et la musique dramatique est évidemment son domaine. Il sait s'effacer où il le faut, se mettre en avant où la situation l'exige. Enfin il sait, sans sacrifier au « morceau à effet », faire cependant *chanter* ses personnages.

La donnée des *Armaillis* est trop connue pour que nous la retracions ici. Ce drame de la jalouse vaut surtout par le cadre, par le milieu, qui est rendu avec une extraordinaire vérité. On a enfin vu la montagne, la vraie, au théâtre. Ce ne sont pas des poupées d'opéra comique, ces personnages, ce sont nos bergers, nos bergères aussi. Nous les avons reconnus, comme nous avons reconnu leurs costumes, leurs chalets, leurs Alpes aussi, rendues avec une fidélité si saisissante par Laurent Sabon.

L'interprétation est excellente : M. Cotreuil est un admirable Kœbi, M. Mondey un parfait Hansli, Mme Espinasse une touchante Mædeli. Les autres rôles sont tous très bien tenus. Les costumes de M. Jean Morax sont ravissants, la mise en scène est fidèle, l'orchestre et son chef, M. Miranne, dignes des plus grands éloges. M. Huguet, directeur du théâtre de Genève, mérite d'être vivement félicité pour la façon tout à fait artistique dont il a su monter ce spectacle.

A l'heure où paraissent ces lignes, trois représentations nouvelles ont confirmé pleinement le succès de la « première ».

Subvention fédérale à la musique

En 1898, une motion de M. Lachenal avait été votée au Conseil des Etats, par laquelle le Conseil fédéral était invité à étendre à la musique et à la littérature la protection qu'il n'accorda jusqu'ici qu'aux Beaux-Arts. En 1904, les Chambres fédérales étaient revenues à la charge, et le Conseil fédéral s'était mis à l'œuvre. Le département de l'intérieur élabora un projet accordant à la musique une subvention annuelle de 60,000 francs et à la littérature une subvention de 40,000 francs. Le comité de l'A. M. S. avait été invité par le département à donner son préavis et l'avait fait sous forme d'un rapport consciencieusement étudié. Mais entre temps vinrent la loi militaire, la loi sur le contrôle des denrées alimentaires et le projet de loi sur l'assurance. Ces diverses innovations occasionnent à la Confédération de nouvelles dépenses assez fortes, et la musique devra attendre ! Au dernier moment, le Conseil fédéral a fait savoir aux Chambres qu'il retirait son projet.

L'A. M. S. prendra patience ; mais elle ne se décourage pas et n'entend pas rester inactive. Aussi a-t-elle décidé d'aller de l'avant et de lancer la première publication de son Edition nationale suisse, ainsi que nos lecteurs auront pu le lire dans notre dernier numéro.

L'annonce du concours pour une esquisse de couverture a provoqué l'envoi d'une quantité de lettres d'artistes s'informant des conditions du concours ; on peut donc s'attendre à de nombreux envois.